



Réunion de Conseil Municipal du 28 Février 2020

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, CAUNEAU Hubert, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie qui est arrivée pour le point n°3, GUILBAUD Hervé, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : BOURASSEAU Isabelle qui a donné pouvoir à BARON Myriam, DA CRUZ Eric qui a donné pouvoir à MERLET Christian, HUCTEAU Amélie qui a donné pouvoir à GABORIEAU Stéphanie, JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à BONNAUD Alain.

ABSENT : POTIER Richard

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIOTEAU Marina

☐ Subventions 2020

☐ École St Christophe : Participation Communale 2020 (Forfait contrat d'association) - Entrées piscine

Après analyse des éléments chiffrés présentés, le Conseil Municipal décide d'attribuer **140 010 €**, forfait pour l'école privée St Christophe de Chauché, sous contrat d'association. Il s'élèvera pour l'année 2020 à 590 € (559 € en 2019) par élève inscrit au 1er janvier 2020 (classes maternelles + élèves non domiciliés à Chauché compris). 239 élèves ont été comptabilisés au 1/1/2020.

☞ De plus, une subvention spécifique de 2 500 € pour l'année scolaire 2019-2020 est accordée à l'OGEC St Christophe pour financer les entrées à la piscine (classes CP, CE1 et CE 2).

☐ Familles Rurales : Participation Communale 2020 pour le Centre d'accueil et de loisirs, le Transport Scolaire et l'accueil Jeunes

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 80 000 € (+7000€ provisionnés en attendant des éléments de l'association) au Centre d'accueil et de loisirs, 3 500 € au Transport Scolaire et 2 850 € à l'Accueil Jeunes.

☐ École Privée Pierre MONNEREAU de Saint André-Goule d'Oie : Participation année scolaire 2019-2020

Compte tenu de l'obligation scolaire à 3 ans depuis la rentrée 2019, la Commune de Chauché versera le montant de 13 603.44 € demandé par la Commune de St André Goule d'Oie pour les 24 élèves de Chauché scolarisés à l'école privée de St André Goule d'Oie.

☐ École Privée Notre Dame Les Essarts : Demande de participation pour deux élèves en ULIS Ecole Année 2019-2020

Une participation de 1180 €, correspondant au forfait décidé pour l'école de Chauché, sera versée à l'OGEC de l'école privée Notre Dame de la Commune d'Essarts en Bocage.

☐ École Privée Saint Michel - St Fulgent : Participation année scolaire 2019-2020

Une participation de 1180 €, correspondant au forfait décidé pour l'école de Chauché, sera versée à la Commune de St Fulgent pour deux élèves présents à l'école privée Saint Michel à ST FULGENT.

☐ Budget Salle Arc-en-Ciel

Afin d'équilibrer le budget de la salle Arc en Ciel pour l'année 2019, le Budget Général a versé la somme de 26 586,09 €.

☐ Budget Commerces Place des Jardins

	Compte Administratif 2019		Budget Primitif 2020	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 109.18 €	69 881.20 €	23 841.28 €	51 700.43 €
Recettes	23 200.89 €	30 530.77 €	23 841.28 €	51 700.43 €
Résultat 2019	+ 13 091.71 €	- 39 350.43 €		
Restes à réaliser 2019 :				
Recettes		30 000.00 €		

Les opérations d'investissement sont maintenant clôturées, à l'exception de l'aide FEADER LEADER (Fonds européens) de 30 000 € qui devrait être versée prochainement. Grâce à l'apport initial du Budget Général pour financer l'investissement et les subventions obtenues, les loyers permettent de couvrir l'annuité de l'emprunt réalisé

et les charges courantes.

BOUTIQUE DE FLEURS - COMMUNIQUÉ

M. PARTHENAY, gérant de « L'Atelier de Ludo », nous a fait parvenir un courrier en date du 21 février 2020 où il nous annonce sa volonté de quitter notre commune. Nous le regrettons vivement car il est un élément **important** de la vie du centre bourg de notre cité (*L'activité des uns conforte l'activité des autres*).

M. PARTHENAY a installé son commerce de fleurs en avril 2011 dans des locaux que la commune louait pour de l'habitat (6100€ de rapport annuel). Malgré la présence dans les communes voisines de commerces identiques, la municipalité a fait le pari d'engager plus de 27 000€ dans des travaux et ainsi lui mettre le pied à l'étrier pour démarrer son activité. Un loyer mensuel de 325€ (moyenne de 2011 à 2017) était demandé pour une surface de 105 m² (53 m² surface de vente, le reste pour le stockage). Pour le bonheur de tous, l'activité de M. PARTHENAY s'est accrue (boutique à Chavagnes-en-Paillers), est devenue « florissante ».

A l'occasion du projet de construction de la boulangerie, M. PARTHENAY a demandé une extension de son commerce pour le développer. Comprenant son besoin et pour donner une meilleure visibilité à celui-ci, la municipalité a accédé à sa demande et créé une extension de 28 m² de surface de vente (qui passe à 71m²) plus 5 m² de stockage sous les halles pour un coût de travaux, subventions déduites. Cette augmentation de surface s'est accompagnée d'une hausse du loyer au 1er septembre 2017 qui est passé à 550€ HT, montant défini en accord avec M. PARTHENAY et son comptable. Préalablement, l'acquisition du bâtiment avait été évoquée en lieu et place des loyers, M. PARTHENAY n'avait pas donné suite à cette proposition. Toujours pour encourager son commerce, des facilités lui ont été accordées par l'exposition de ses produits sur le domaine public (sous les halles et devant son entrée sur le trottoir).

Nous déplorons son départ, mais c'est son choix et son droit. Nous allons dès à présent prendre les dispositions pour faire savoir la disponibilité de ce local commercial à partir du 1er septembre 2020.

Christian MERLET, Maire.

☐ Budget Lotissement « le Hameau des Prés »

Pour financer les travaux, phase provisoire, de la 1^{ère} Tranche (22 lots), un emprunt de 525 000 € a été réalisé en 2018. Le remboursement de cet emprunt d'une durée de 5 ans se fera en fonction de la vente des lots des deux tranches et des travaux de voirie définitive.

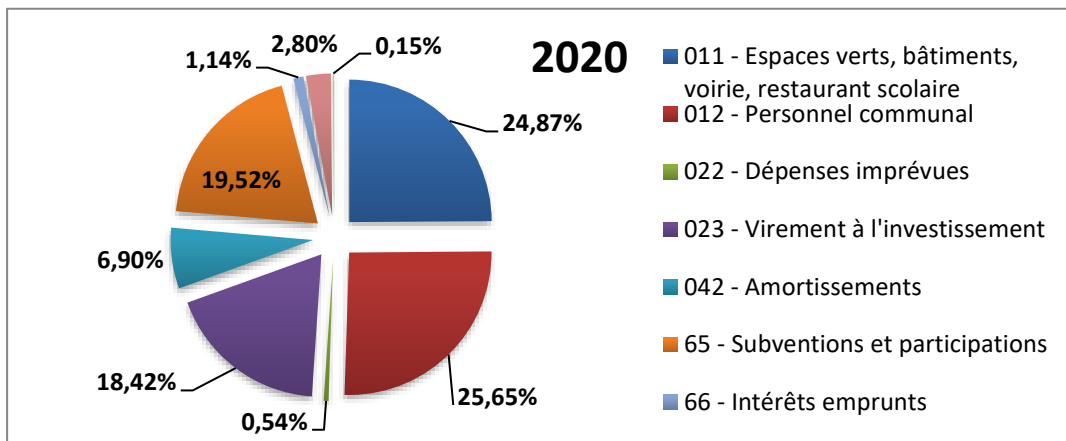
A ce jour, 4 lots ont été vendus, 6 sont réservés et 2 ont une option posée. Les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche seront engagés si le rythme de commercialisation se poursuit.

☐ Budget Général : Compte de Gestion 2019, Compte Administratif 2019, Affectation du résultat 2019, Budget Primitif 2020

Les résultats de l'année 2019 dégagent un excédent de 394 823.24 € pour la section Fonctionnement et 1 083 723.15 € pour la section Investissement. Le résultat du Fonctionnement sera affecté pour 200 000 € à la section d'Investissement 2020 et 194 823.24 € reportés en Section de Fonctionnement.

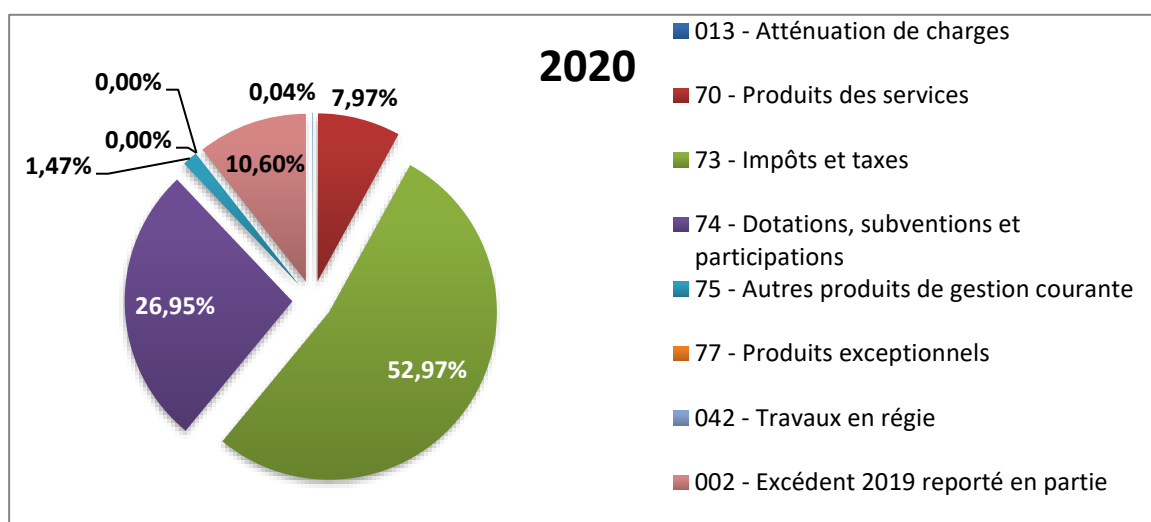
Budget Fonctionnement DÉPENSES

		Prévisions 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020	%2019/2020
011	Espaces verts, bâtiments, voirie, restaurant scolaire	455 065.00	375 545.37	457 385.00	+0.51 %
012	Personnel communal	476 320.00	461 207.88	471 550.00	-1.00 %
022	Dépenses imprévues	10 000.00	0	10 000.00	0
023	Virement à l'investissement	200 038.00	0	338 773.24	+69.35 %
042	Amortissements	121 000.00	272 740.79	126 850.00	+4.83 %
65	Subventions et participations	349 400.00	347 721.14	358 950.00	+2.73 %
66	Intérêts emprunts	24 000.00	23 462.01	21 000.00	-12.50 %
67	Subv. Salle Arc en Ciel / Lotissement	62 199.35	53 645.44	51 535.00	-17.15 %
014	Atténuations des produits	2 700.00	2 235.00	2 700.00	+8.00 %
	TOTAL	1 700 722.35	1 536 557.63	1 838 743.24	+8.12 %



Budget Fonctionnement RECETTES

		Prévisions 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020	%2019/2020
013	Atténuation de charges (Remb.Frais de personnel)	700.00	8 534.04	800.00	+14.29 %
042	Travaux en régie	10 000.00	6 543.42	0	
70	Produits des services (Restaurant Scolaire)	143 028.00	155 162.13	146 630.00	+2.52 %
73	Impôts et taxes	968 675.00	1 030 121.38	973 905.00	+0.54 %
74	Dotations, subventions et participations	507 260.00	506 055.84	495 585.00	-2.30 %
75	Autres produits de gestion courante (Loyers)	26 000.00	28 755.11	27 000.00	+3.85 %
76	Produits financiers	0	2.13	0	
77	Produits exceptionnels	0	151 145.99	0	
002	Résultat reporté	45 059.35	45 059.35	194 823.24	+
	TOTAL	1 700 722.35	1 931 380.87	1 838 743.24	+8.12 %



Budget Investissement DÉPENSES

	BP 2019	BP 2020
Acquisition de matériel	47 246.00	75 156.80
Bâtiments	580 166.75	1 710 706.13
Voirie et éclairage public	533 489.89	915 119.88
Réseaux	68 398.00	18 723.74
Environnement/Urbanisme/Acquisitions foncières	278 486.02	273 042.09
Etudes	27 000.00	15 189.60
Remboursement emprunt capital	98 000.00	83 000.00
Divers (dépenses imprévues/cautions)	42 337.47	11 500.00
TOTAL	1 675 124,13	3 102 438.24

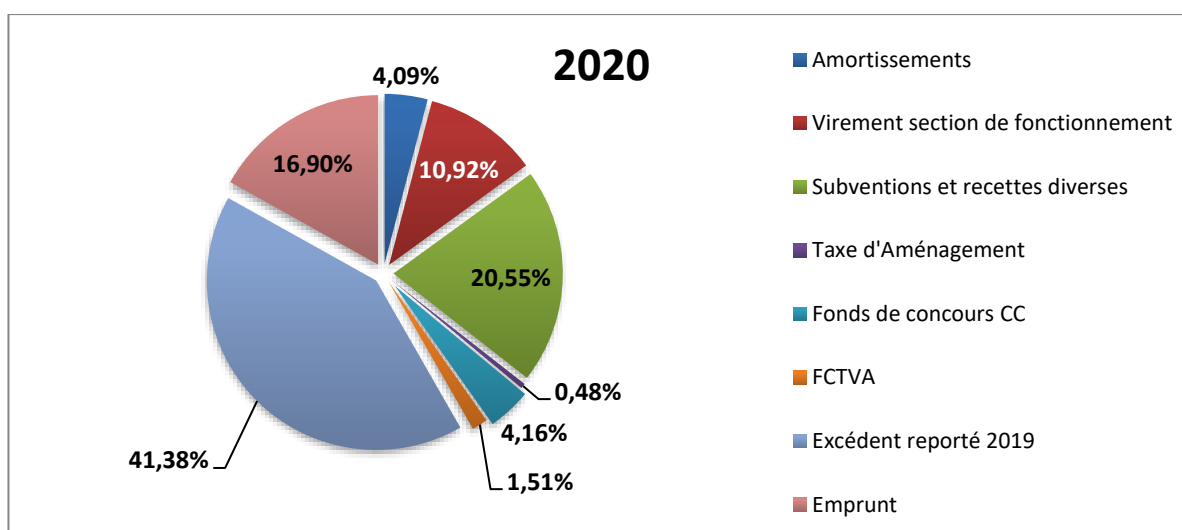
Les principaux investissements programmés pour 2020 sont les suivants :

- Aménagement de la Rue du Rocher

- Construction du restaurant scolaire sur le site de la Mairie et à proximité de l'espace de la Petite Maine dédié à l'enfance
- Provision pour réserves foncières (Acquisition via l'EPF Propriétés Rue de la Promenade/Rue des 3 Fontaines Projet Quartier Séniors et secteur dédié aux commerces et services)
- Poursuite des études pour sécuriser l'entrée de Chauché Rue de la Petite Maine et la traversée du village de la Brossette
- Aire de Fruchet : Aménagement pour recréer le passage sur la rivière « La Petite Maine » suite à l'effondrement du pont
- Divers aménagements aux terrains de football
- Atelier communal : mise en place d'un portail électrique
- Travaux sur les voies communales

Budget Investissement RECETTES

	BP 2019	BP 2020
Amortissements	121 000.00	126 850.00
Virement section de fonctionnement	189 983.00	338 773.24
Subventions et recettes diverses	78 569.13	20 527.36
Résultat année N-1 (Section de fonctionnement)	385 281.72	200 000.00
Fonds de concours Communauté de Communes	128 000.00	129 204.00
Taxe d'Aménagement	30 000.00	15 000.00
FCTVA	37 000.00	47 000.00
Subvention Restaurant Scolaire (Etat, Région, Département)		581 407.00
Subvention Rue du Rocher (Région)		35 550.00
Excédent reporté N-1 (Section d'investissement)	654 678.18	1 083 723.15
Vente de biens immobiliers	50 612.10	
Emprunt		524 403.49
TOTAL	1 675 124.13	3 102 438.24



☐ Fiscalité Directe Locale : Fixation des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition 2019 en 2020 et fixé les taux pour 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2020
d'habitation	22.12 %
foncière bâtie	18.80 %
foncière non bâtie	47.74 %

☐ Rue du Rocher : Convention Vendée Numérique

La convention d'occupation temporaire permettant à Vendée Numérique d'implanter une armoire sur la parcelle AB 229 (près du parking de l'Ets FAUCHET), rue du Rocher, dans le cadre du déploiement de la fibre optique a reçu un avis favorable.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 28 Février 2020.

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des parcelles situées rue des Saules et rue de Grasla.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.
M. le Maire reçoit le Samedi, de 11h00 à 12h00, sans rendez-vous ou en semaine sur rendez-vous.

☐ Marchés HT signés depuis le 28 Février 2020 :

31/01/2020	Editions PROST 19 ex. livre « Votre commune »	85.50
04/02/2020	ARQUIS ARNAUD Travaux porte de l'église (scellement du gond)	437.38
07/02/2020	FAUCHET SARL Remplacement chaudière gaz logement bibliothèque	3255.28
07/02/2020	ID ENVIRONNEMENT 10 gabions vides	459.25
07/02/2020	BOIS-EXPO DISTRIBUTION Matériaux bois pour aménagement Centre Bourg	1663.61
11/02/2020	ORANGE QHE – Etude téléphone 1 ^{ère} tranche	1401.00
13/02/2020	GARAGE CHAUVIN Peugeot Expert – Divers entretien et réparations	1216.93
14/02/2020	VERRIER Fournitures administratives	23.02
14/02/2020	AH TOUT GRAVER Lot de 6 coupes	74.52
18/02/2020	CREASIT	6842.00

	Création site internet et logo	
18/02/2020	CREASIT Maintenance et frais de fonctionnement site internet	719.00
19/02/2020	TOURBIERES DE France Terreau 2020	476.28
20/02/2020	VERVER EXPORT Bulbes été 2020	177.50
20/02/2020	BHS Engrais terrain de foot – green gazon	3779.16
20/02/2020	BHS Gazon cimetière + fournitures EV	1354.44
20/02/2020	EDP Cavalier sachet pied de mur	139.47
21/02/2020	ADG Environnement Curage fossé pour l'année 2020	3552.00
21/02/2020	LACROIX Signalétique numéro de maison	1478.05
25/02/2020	GARAGE CHAUVIN Remplacement 2 pneus + équilibrage Peugeot Expert	240.00

**Prochaine séance du
Conseil Municipal :**

Vendredi 28 Février 2020 à 20h00



EMPLOI DU FEU

Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre département. Il est interdit à toute personne en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes. De même, **le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages est interdit.** Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement.

Toute activité d'emploi du feu ou activité générant des étincelles, pour toutes personnes et toutes professions est interdite en période de risque fort (sécheresse, forte chaleur, vent fort...sous décision prise par arrêté préfectoral après avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Pour les feux en plein air liés à des manifestations ponctuelles, une dérogation peut être accordée par le Maire après information du SDIS ; autorisé sous conditions de sécurité, au regard des nouvelles dispositions de réglementation sanitaire et de la préservation de la qualité de l'air.

Retrouvez en détail l'arrêté sur "l'Emploi du feu" [Arrete 12 SIDPC 627](#)

HORAIRES DE BRICOLAGE

Les activités de rénovation, de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative), ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

BOUTIQUE DE FLEURS – COMMUNIQUÉ

M PARTHENAY, gérant de « L'Atelier de Ludo », nous a fait parvenir un courrier en date du 21 Février 2020, où il annonce sa volonté de quitter notre Commune. Nous le regrettons vivement car il est un élément important de la vie du centre-bourg de notre cité (l'activité des uns conforte l'activité des autres).

M. PARTHENAY a installé son commerce de fleurs en avril 2011 dans des locaux que la

CIVISME.

Depuis le début de l'année 2020, la commune de Chauché subi de nombreuses incivilités qui gâchent la vie des citoyens qui les subissent, mais aussi le cadre dans lequel nous vivons.

Ces nuisances sont multiples : sonores (musique en centre bourg tard le soir), aboiements... ; bris de vitres des abris bus et de voitures ; dépôts de déchets au pied des sites de dépôt volontaire mais aussi dans les fossés le long des routes, déjections canines...

Nous sommes tous à le déplorer, mais nous avons tous un rôle à jouer en interpellant les malveillants, irrespectueux envers les autres. Chacun est légitime à faire remarquer à ces individus la gêne qu'ils occasionnent aux habitants. Les conséquences de ces dégradations n'ont qu'un seul financeur : la collectivité, c'est-à-dire vous, nous.

Nous pouvons améliorer le cadre de vie de notre commune en agissant, en notant de la manière la plus précise possible les informations (nom, prénom, immatriculation de véhicules, ... toute information est la bienvenue pour appréhender les situations) concernant ces personnes afin de faire intervenir l'autorité compétente (mairie, gendarmerie) et faire cesser ces nuisances. Les gendarmes sont informés systématiquement des diverses infractions et patrouillent régulièrement, mais votre participation est très importante.

Notre cité gardera ce côté avenant, où il fait bon vivre, si nous agissons pour préserver cet environnement. Je compte sur vous.

Christian MERLET, Maire

Suez Eau France

(Gestion du service assainissement)

11, Rue des Forêts – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY

☎ 02.28.15.31.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Seulement sur
RDV : ☎ 02.28.85.76.00.
au centre médico-social

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ

Le Jeudi une semaine sur deux

De 8h45 à 12h30 :

au centre périscolaire « Les Scoubidou » -

UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au

☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

Annulation le matin même : ☎ 07.87.71.97.48

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h

Mardi et Vendredi : 14h à 18h

Mercredi et Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir
d'une carte qui est à demander à la

Communauté de Communes du Pays de

St Fulgent-les Essarts

2, Rue Jules Verne - ST FULGENT

☎ 02.51.43.81.61.

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203

☎ 02.51.41.83.09. –

mairie@chauche.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

ADMR

Comité de secteur du Pays
de ST FULGENT - LES ESSARTS
18 Rue des Tilleuls - 85250 SAINT
FULGENT

☎ : 02.52.61.47.46.

Mail : paysdestfulgent@admr85.org

Accueil téléphonique du lundi au
vendredi de 8h30 à 17h30 et

accueil physique du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30



Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. **Je compose le 15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

MESSAGES D'ORGANISMES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS

	<p>DES DOMAINES D'INTERVENTION PLURIELS</p> <p>Les CIDFF interviennent dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accès au droit, • la lutte contre les violences sexistes, • l'emploi et création d'activité, • la vie familiale et la parentalité, • la santé, l'éducation et la citoyenneté. <p>L'équipe pluridisciplinaire est composée de juristes, de conseillères à l'emploi à la formation professionnelle et à la création d'entreprise, de conseillères conjugales et familiales, de travailleurs sociaux et de psychologues.</p> <p>Permanences à la Communauté de communes un jeudi par mois de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous.</p> <p>Contact : 02 51 08 84 84</p> <p>Plus d'infos ici</p>
	<p>ÉVOLUTION DE LA JUSTICE VERS UN MONDE APAISÉ</p> <p>La conciliation est un mode de règlement amiable de certains litiges, dits litiges de la vie quotidienne.</p> <p>Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.</p> <p>C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite.</p> <p>Si elle aboutit, elle donne lieu à un constat d'accord total ou partiel qui peut être homologué par le juge pour lui donner force exécutoire.</p> <p>Les litiges concernés et champs d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • relations entre bailleurs et locataires • problèmes de copropriété • litiges de la consommation • litiges entre les personnes • litiges entre commerçants

MESSAGES D'ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES



Fête du 11 Juillet 2020.

Pour une bonne organisation de la fête 2020, merci de vous inscrire auprès de votre référent de quartier. Si vous ne connaissez pas le nom de votre référent, contacter par mail le Comité des Fêtes à l'adresse suivante : cdf.chauché@gmail.com

CHAUCHÉ CHESS CLUB

Du 15 au 17 février avait lieu le championnat régional d'échecs des Pays de la Loire à la Ferté-Bernard dans la Sarthe. Grâce à leurs bonnes performances lors du championnat départemental de Vendée (organisé à Chauché les 30 novembre et 1^{er} décembre 2019), quatre jeunes joueurs du Chauché Chess Club étaient qualifiés pour la compétition : David Archambaud et Louis Guery (catégorie U14 garçons), Clémence Archambaud (U14 filles) et Eléa Boissière (U12 filles).



Opposés aux meilleurs jeunes de toute la région Pays de la Loire, ils ont porté haut les couleurs du club pendant les trois jours de la compétition et ont bataillé avec ardeur sur les échiquiers.

Bravo à tous les quatre et particulièrement à Eléa Boissière qui s'est distinguée en obtenant une qualification pour le championnat de France des jeunes 2020 qui aura lieu à Agen dans le Lot-et-Garonne du 26 avril au 3 mai.



Distribution du prochain bulletin les 21 et 22 Mars 2020. Les articles sont à déposer en mairie ou à transmettre par mail avant le 28 Février 2020